Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
070-247000706-20220902-22090201D-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/09/2022

Affichage : 09/09/2022

Département de la Haute-Saône
Communauté de communes du Pays Riolais
Siège social : Rue des Frères Lumière
70 190 RIOZ
Extrait du registre des délibérations
du Bureau Communautaire

La Présidente certifie que la convocation du Bureau Communautaire a été faite le 29 août 2022.

L'an deux mille vingt-deux, le 02 septembre à 18h30, le Bureau Communautaire s'est réuni, après convocation légale, sous la présidence de Madame Nadine WANTZ.

Nombre de membres en exercice: 10

Nombre de membres présents ou représentés :

## 9 Présents:

Madame WANTZ Nadine, Monsieur ORMAUX Alexandre, Monsieur NOEL Jean-Jacques, Monsieur GERMAIN Guillaume, Madame CUENOT Christelle, Monsieur FLEUROT Emmanuel, Monsieur SAUVIAT Jean-Louis, Monsieur GUIGUEN Dominique, Monsieur HANRIOT Jean-Charles

Monsieur FLEUROT Emmanuel.

1 Membre absent/excusé:

Monsieur MAINIER Gilles

## N°22-09-02-01D

## Objet: Subvention à l'office du tourisme du Pays des 7 Rivières

L'Office de Tourisme au Pays des 7 rivières a pour mission l'information et la promotion touristique sur l'ensemble du territoire du Pays des 7 rivières. La Communauté de Communes du Pays Riolais est inscrite dans ce territoire. Considérant sa compétence et sa volonté en matière de développement économique par le tourisme, la Communauté de Communes du Pays Riolais doit favoriser la promotion et la diffusion de l'information touristique sur son territoire.

A ce titre, le Vice-Président propose le versement d'une subvention à l'Office de Tourisme au Pays des 7 Rivières, calculée sur la base de 1,60 € par habitant (indexé sur le dernier recensement en vigueur), soit **20.508,80€** pour l'année 2022.

## Après en avoir délibéré, le bureau communautaire :

 autorise la Présidente à verser cette cotisation à hauteur de 20.508,80€ à l'Office de Tourisme du Pays des 7 Rivières et à signer toutes les pièces et documents permettant la mise en œuvre de cette délibération.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés (Abstention :0-contre :0).

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus Ont signé au registre tous les membres présents

La Présidente, Nadine WANTZ

